



Syndicat
des cadres supérieurs
des Finances publiques

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP Du 18 - 19 octobre 2012

Madame la Présidente,

Les mouvements proposés lors de cette CAP sont une réelle déception pour les IP et les AFIPA des deux filières et traduisent une nouvelle fois le reniement des promesses mises en avant par la direction générale depuis la fusion, lesquelles portaient en particulier sur le **maintien des conditions d'accès aux grades supérieurs** pour les collègues du stock (taux de promotion maintenu au même niveau, accès à des emplois de N1 pour les collègues IP de la filière gestion publique).

Pourquoi parler de reniement au regard des travaux de la présente CAP ?

Il convient de rappeler ici l'engagement de Philippe Rambal de faire évoluer les cartographies des DDFIP afin de les rendre cohérentes avec les parcours professionnels des cadres.

Ainsi, l'annonce avait été faite devant l'ensemble des cadres dirigeants que tous les postes de chefs de division dans les DRDFIP de 1^{ère} catégorie avaient vocation à être occupés par des AFIPA au fil des départs naturels des IDIV en poste.

Pour le SCSFIP, l'attribution de ces postes aux AFIPA est, d'une part, le seul moyen de respecter les engagements donnés par la direction générale sur le taux de promotion des IP au grade d'AFIPA et, d'autre part, d'afficher une cartographie des emplois par grade et donner un sens aux parcours de carrière.

En outre, ces créations de nouveaux débouchés AFIPA sont pour le SCS-FIP une conséquence logique de la mise en œuvre depuis l'année dernière des examens professionnels d'IDIV hors classe vers AFIPA et d'IDIV classe normale vers IP.

L'instauration de ces EP représente un pas de plus dans la diversité du parcours et des recrutements et le SCSFIP en a accepté le principe.

Toutefois, ces EP, maintenant opérationnels, doivent avoir pour corollaire la transformation d'emplois fonctionnels d'IDIV hors classe et d'IDIV classe normale en emplois d'AFIPA et d'IP ; à défaut, cela pénalisera l'ensemble des collègues IP et AFIPA (y compris les propres lauréats des EP) en contribuant à la stagnation des carrières par réduction mécanique des taux de promotion. Ce constat aura d'autant plus d'acuité dès lors que le mouvement de suppression d'emplois d'IP, d'AFIPA, d'AFIP et d'AGFIP se confirme.

Par conséquent, le SCSFIP demande que les engagements pris soient tenus, et que **la dizaine** de postes de chefs de divisions libérés dans le présent mouvement par les IDIV hors classe et de classe normale dans les DDFIP de première et deuxième catégorie (**à mettre en regard avec les 13 accès 2012 de l'EP IDIV vers AFIPA**) soient gelés pour être proposés au prochain mouvement d'AFIPA.

Cette demande est également valable pour les postes de chefs de division libérés dans les 3 et 4^{ème} catégories lesquels devraient être gelés au profit des IP (*rappel 23 IDIV CN sont devenus IP par EP en 2012*).

Seules ces mesures seront de nature à alléger l'asphyxie prévisible des carrières des AFIPA et des IP. Elles permettront par ailleurs de mettre en cohérence les opérations de gestion avec la nouvelle logique de carrière voulue par la DG depuis la fusion.

En conclusion, ce projet de mouvement contribue à développer le malaise que ressentent les IP et AFIPA en ce qu'il peut traduire un changement de cap du nouveau directeur général quant aux engagements pris par son prédécesseur envers les cadres supérieurs des deux filières.

Le SCS FIP remercie le bureau RH pour sa disponibilité et son écoute à l'occasion de la préparation de ce mouvement .